



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 14 février 2018, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – KAISER Christoph - WEBER Barbara
BIEBER Céline - WEISSE Thomas – LEONARD Richard - LOSSON Thierry - LACOTTE Stéphane

Absents excusés : WEHRUNG Julien – CEKANOWSKI Marc - WEISSE Fabrice - STAGNO Corinne
non excusés : SCHNEIDER Anne

Procurations : de STAGNO Corinne à FICKINGER Micheline / de WEISSE Fabrice à LOSSON Thierry

ORDRE DU JOUR

- 1- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- 2- Acquisition d'un terrain
- 3- Divers

1 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide du remplacement des portes d'entrées du groupe-scolaire et confie après mise en concurrence les travaux à l'entreprise ACTIBA de ST-AVOLD pour un montant de 15.809,00 € HT ;
- autorise Madame le Maire à déposer la déclaration préalable ;
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- fixe le plan de financement comme suit :

○ Montant total	⇒	15.809,00 € HT
○ DETR Escompté 60 %	⇒	9.485,40 € HT
○ Fonds Propres	⇒	6.323,60 € HT

2 – ACQUISITION DE TERRAIN

VU la pénurie de stationnement au niveau de la rue de Boulay ;
VU l'intérêt que représente la parcelle sise section 2 – N°342 ;
VU l'accord des propriétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1° l'acquisition amiable de la parcelle ci-près désignée :

BAN de BOUCHEPORN

Section 2 – N°342 – 8 Rue de Boulay – 3,55 ares

appartenant à M. LOSSON Gérald domicilié à BOUCHEPORN/57220 3 impasse des Bouleaux et Mme SIBILLE Laurence, domiciliée à FREISTROFF/57320 31 rue de Gueling pour la somme totale de 21.300,00 € (VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS EUROS)

2° demande à bénéficier pour cette vente de l'exemption des droits d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

3° donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte à intervenir.

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10*